

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 7 novembre 2025

**portant commissionnement, modification d'attributions, modification du ressort
territorial et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de
police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature**

NOR : TECL2530743A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature en date du 7 novembre 2025

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions
de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

NOM Prénom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
BARRET Blandine	DDT 79 - Deux-Sèvres	Eau et pêche en eau douce	Deux-Sèvres (79)
BECHAMEIL Guillaume	DDT 47 - Lot-Et-Garonne	Eau, nature et sites	Lot-et-Garonne (47)
BOTTE Laurie	DIRM Manche Est - mer du Nord	Environnement en mer	France
CORBINAIS-POCHAT Sophie	DDTM 29 - Finistère	Eau, nature et sites	Finistère (29)
DEVULDER Nathalie	DDT 08 - Ardennes	Espaces et patrimoine naturels	Ardennes (08)
DHUMIERES Carole	DDT 09 - Ariège	Eau, nature et sites	Ariège (09)
FOURNIER Jessica	DDT 16 - Charente	Eau et pêche en eau douce	Charente (16)
GOSSELIN Delphine	DDT 47 - Lot-Et-Garonne	Eau et pêche en eau douce	Lot-et-Garonne (47)
HOUDIN Terence	DDTM 40 - Landes	Eau et pêche en eau douce	Landes (40)

MAILLET Louis	DDT 41 - Loir-et-Cher	Espaces et patrimoine naturels	Loir-et-Cher (41)
PROUX Viviane	DDT 16 - Charente	Eau et pêche en eau douce	Charente (16)
PROVOST Sylvain	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Sites	Nouvelle-Aquitaine
RAYNON Nathalie	DDT 47 - Lot-et-Garonne	Eau et pêche en eau douce	Lot-et-Garonne (47)
SAUVAIRE Matthieu	DDT 86 - Vienne	Eau, nature et sites	Vienne (86)
TRIOLET Céline	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Sites	Nouvelle-Aquitaine
VIGNEAU Damien	DDT 47 - Lot-et-Garonne	Eau, nature et sites	Lot-et-Garonne (47)

*Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1° du II de l'article L.172-1 et au chapitre VIII du titre I du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du titre Ier et au titre III du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, au titre III du livre II, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV et au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux titres IV et V du livre III et au titre VIII du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives à la faune sauvage captive donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I et au titre I du livre IV du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du titre Ier et au titre III du livre II, aux titres II, III, VI et VII du livre III, au livre IV du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives au patrimoine naturel et à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du titre Ier et au titre III du livre II, aux titres II à VII du livre III, au livre IV, au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	Attributions précédentes	Nouvelles attributions
CASTELAIN Olivia	DDTM 62 - Pas-de-Calais	Pas-De-Calais (62)	Eau et pêche en eau douce	Eau, nature et sites

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
FLOCH Ronan	DDTM 33 - Gironde	Environnement en mer	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle-Aquitaine)	Gironde (33)

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
BARILLER Martine	DDPP 72 - Sarthe	Sarthe (72)	09/04/2025
MORLOT-MISMER Armelle	DDT 54 - Meurthe-Et-Moselle	Meurthe-et-Moselle (54)	01/01/2024

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l’objet d’un recours gracieux.